

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



SAINT-DENIS EN VAL

Plan local d'urbanisme

9.1

Liste des Servitudes d'utilité publique

PLU ARRETE LE



PLU APPROUVE LE




INSTITUT d'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE
Un lien entre biodiversité & aménagement

Cabinet RAGEY
Géomètre-Expert – Urbaniste 45500 GIEN
7/05/2018

Les servitudes d'utilité publique qui grèvent le territoire communal de **Saint Denis en Val** sont énumérées ci-après :

Servitudes relatives à la protection des monuments historiques - (Fiche AC1)

- ❖ *Ruines du château de l'Isle* : inventaire des monuments historiques en date du 30 juin 1925.
- ❖ *Eglise de Saint Jean de Braye* : classée monument historique le 18 octobre 1910.

Périmètre de 500 m autour de ces monuments intéressant le territoire de St Denis-en-Val.

Le service gestionnaire est l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Loiret-
place de Gaulle - 45032 Orléans cedex 1.

Servitudes relatives à la protection des sites - (Fiche AC2)

- ❖ *Site de Combleux* : site classé le 14 octobre 1988.
- ❖ *Délimitation* : section I.1 et I.2 ; une ligne imaginaire parallèle à la rive de la Loire et en recul de 25 m au Sud par rapport à celle-ci, jusqu'à l'endroit où elle rejoint la "levée de l'île" sur la section I.2 et traversant les parcelles n° 11, 12, 23, 24, 112, 113, 30, 35, 113 à nouveau et 41 de la section I.1 et les parcelles n° 45, 48, 49, 56, 57, 62, 63 et 66 de la section I.2.

Réglementation spécifique applicable dans ce site.

Le service gestionnaire est l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Loiret.

Servitudes relatives à la protection des eaux souterraines - (Fiche AS1)

- ❖ *Captages de la ville d'ORLEANS du val de "Theuriet", de "Bouchet" et du "Gouffre"*.

Arrêté Préfectoral du 19 avril 2006 (modifié le 5 octobre 2006).

Réglementation spécifique à l'intérieur du périmètre de protection éloigné intéressant le territoire de St Denis-en-Val.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, 131 rue du faubourg Bannier, 45042 ORLEANS-Cédex 1

Servitudes relatives au risque d'inondation de la Loire - (Fiches PPRI et EL2bis)

- ❖ *Plan de prévention des Risques d'Inondation de la Loire - Val d'Orléans* (voir plan de servitudes 8b)

Réglementation spécifique applicable aux zones A et B définies - arrêté préfectoral du 2 février 2001.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de l'Equipement, Service de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Aménagement (SAURA) - 131, rue du faubourg Bannier -- 45042 Orléans cedex 1.

- ❖ *Défense contre les inondations* : articles 55 à 61 du code du Domaine Public Fluvial et de la Navigation Intérieure (voir fiche EL2bis).

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de l'Equipement, Subdivision de la Loire, 131 rue du faubourg Bannier - 45042 Orléans cedex 1.

Servitudes de marchepied - (Fiche EL3)

- ❖ *Marchepied de la Loire de 3,25 m de large.*

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de l'Equipement - Subdivision de la Loire.

Servitudes relatives aux plans d'alignement - (Fiche EL7)

- ❖ *Voies communales* : voir liste annexée à la fiche EL7 du POS actuel.

Servitudes de recul frappant les parties bâties situées en saillie de l'alignement.

Le service gestionnaire est le Service Technique Communal.

Servitudes relatives aux transports d'énergie électrique - (Fiche I4)

- ❖ *Ligne de transport HT 90 kV "La Source - Belneuf".*
- ❖ *Lignes de distribution.*

Servitude d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres aux abords de cette ligne.

Les services gestionnaires sont la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, 6 rue Charles de Coulomb - 45000 Orléans la Source, Réseau de Transport d'Electricité (RTE), Groupe d'Exploitation Transport Sologne, 21 rue P. et M. Curie - BP124 - 45143 Ingré cedex pour le réseau transport et EDF-GDF Services Loiret, 47, avenue de St- Mesmin, 45077 ORLEANS-Cédex 2 pour le réseau distribution.

Servitudes relatives aux abords des cimetières - (Fiches INT1)

- ❖ *Cimetière transféré.*

Servitudes non aedificandi et relatives au puits dans un rayon de 100 mètres autour du cimetière frappant les terrains non bâtis.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, 131 rue du faubourg Bannier - 45042 Orléans cedex.

Servitudes relatives à la protection des équipements sportifs et de loisirs - (Fiche JS1)

- ❖ *Installations sportives publiques ou privées ayant été financées en partie au moins par une personne morale de droit public.*

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, 122 Fg Bannier - 45000 Orléans.

Servitudes relatives à la protection des liaisons hertziennes contre les obstacles (Fiche PT2)

- ❖ *Liaison hertzienne Orléans - Bourges, tronçon Fleury - Lamotte Beuvron.*

Altitude maximale des obstacles admise : 155 m NGF (145 m NGF au Sud de la commune). Décret du 27 septembre 1977.

Le service gestionnaire est la Direction Opérationnelle des Télécommunications du Réseau National de Nantes, 13 Bd Martin Luther King - 44038 Nantes cedex.

Servitudes de dégagement à l'extérieur des zones de dégagement des aérodromes (Fiche T7)

- ❖ *Aérodrome d'Orléans - Bricy - R = 24 km.*

Altitude maximale des obstacles massifs admise : 272 m NGF. Arrêté Interministériel du 30 novembre 1979.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de l'Equipement, Subdivision de Bricy, rue du bois d'eau - 45310 Bricy.